

*Numéro de l’accord-cadre : 25-130-40*

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES**

**FOURNITURES POUR ACTIVITES MANUELLES ET CREATIVES POUR LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX**

**Acte d’Engagement**

**(A.E)**

**PROCEDURE DE PASSATION** :

Accord-cadre passé selon la procédure d’appel d’offres ouvert passé en application des articles L. 2124-2, L. 2125-1, 1°, R. 2124-2, 1°, et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

**POUVOIR ADJUDICATEUR** :

Centre des Monuments Nationaux - Hôtel de Sully - 62 rue Saint-Antoine - 75186 PARIS CEDEX 04, représenté par Madame Marie LAVANDIER, agissant en qualité de Présidente du Centre des Monuments Nationaux.

**COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS** :

L’agent comptable du Centre des Monuments Nationaux - Hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine – 75186 PARIS CEDEX 04.

**ARTICLE 1 – CONTRACTANTS[[1]](#footnote-1)**

**Le présent accord-cadre est conclu entre :**

Le Centre des monuments nationaux, représenté comme indiqué ci-dessus.

**D’une part, ci-après dénommé « le pouvoir adjudicateur »,**

**Et d'autre part[[2]](#footnote-2),**

Le candidat, co-contractant, ci-après dénommé « le titulaire » :

Dénomination sociale : …………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………………………………………………………………

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[3]](#footnote-3) : …………………………………………………………

Représentée par :

Nom : ………………………………………………………………………………………………………………

Qualité [[4]](#footnote-4) :

□ Représentant légal de l’entreprise.

□ Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent accord-cadre seront exécutées[[5]](#footnote-5) :

□ Par le siège.

□ Par l’établissement suivant :

Nom : …………………………………………………………………………………………………………….....

Adresse : …………………………………………………………………………………………………………

Numéro unique d'identification SIRET : ………………………………………………………………………

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R. 2143-3 à R. 2143-16 du Code de la commande publique,

**M’ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies à l’accord-cadre.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’accord-cadre est attribué dans un délai de 180 (cent quatre-vingt) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

**OU**

***Le groupement solidaire ou conjoint***,[[6]](#footnote-6) ci-après dénommé « le titulaire » :

**1er cotraitant mandataire du groupement :**

Dénomination sociale : …………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………….………………………………………………..…

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[7]](#footnote-7) : …..………….…………………………………………

Représentée par :

Nom : ……………………………………….………………………………………………………………………

Qualité[[8]](#footnote-8) :

□ Représentant légal de l’entreprise.

□ Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent accord-cadre seront exécutées[[9]](#footnote-9) :

□ Par le siège.

□ Par l’établissement suivant :

Nom : …………………………………………………………………………………………………………….....

Adresse : …………………………………………………………………………………………………………

Numéro unique d'identification SIRET : ………………………………………………………………………

**2ème cotraitant[[10]](#footnote-10) :**

Dénomination sociale : …………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………….………………………………………………..…

Numéro unique d'identification SIRET[[11]](#footnote-11) : ………………………………………………………………………

Représentée par :

Nom : ……………………………………….………………………………………………………………………

Qualité[[12]](#footnote-12):

□ Représentant légal de l’entreprise.

□ Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent accord-cadre seront exécutées[[13]](#footnote-13) :

□ Par le siège.

□ Par l’établissement suivant :

Nom : …………………………………………………………………………………………………………….....

Adresse : …………………………………………………………………………………………………………...

Numéro unique d'identification SIRET : ………………………………………………………………………

Chaque membre du groupement ayant pris connaissance des pièces de l’accord-cadre et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R. 2143-3 à R. 2143-16 du Code de la commande publique,

**NOUS ENGAGEONS** sans réserve, en qualité d’entrepreneurs groupés solidaires ou conjoints[[14]](#footnote-14), conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies à l’accord-cadre.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’accord-cadre est attribué dans un délai de 180 (cent quatre-vingt) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

**ARTICLE 2 - OBJET DE L’ACCORD-CADRE**

Le présent accord-cadre a pour objet l’acquisition de fournitures pour les activités manuelles et créatives du Centre des monuments nationaux.

**ARTICLE 3 – DUREE DE L’ACCORD-CADRE ET DELAIS D’EXECUTION**

**3.1 – Durée de l’accord-cadre**

* *Durée de l’accord-cadre*

L'accord-cadre est conclu pour une durée d’un (1) à compter de sa date de notification dans le cas où celle-ci devait intervenir plus tard. Il débute par une période de préparation qui ne saurait être supérieure à 1 mois.

Il peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée d'un an sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction de l’accord-cadre.

Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire l’accord-cadre, il en informe le titulaire, par tout moyen, au moins un (1) mois avant la date anniversaire de l’accord-cadre.

Le titulaire ne saurait prétendre à une indemnité du fait de la non-reconduction de celui-ci.

* *Démarrage des prestations*

Le démarrage des prestations intervient à l’issue de la période de préparation et la décision de démarrage est notifiée au titulaire par ordre de service.

**3.2 – Durée et délais d’exécution des bons de commande**

Le délai maximum d’exécution est de 48 heures à réception du bon de commande, et sauf acceptation d'un délai de livraison différent lors de la formalisation de la commande pour un ou pour l'ensemble des articles.

Il est précisé que le(s) bon(s) de commande(s) pourront continuer à s’exécuter au-delà de la date de validité de l’accord-cadre dans une limite de 3 mois seulement dans le cas où, celui-ci aurait été engagé par le pouvoir adjudicateur durant la date de validité de l’accord-cadre.

Les délais d’exécution courent à compter de la réception du bon de commande et ses éventuels éléments annexés (documents et fichiers définitifs) nécessaires à l’exécution des prestations par le Titulaire.

**ARTICLE 4 – PRIX**

**4.1 – Conditions générales de l’offre de prix**

Les prix de l’accord-cadre sont exprimés en euros et sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres (**mois M0**)**.**

Une partie des prix de l’accord-cadre sont révisables dans les conditions fixées à l’article 6.2 du CCP.

**4.2 – Forme des prix**

L’accord-cadre est traité à prix unitaires dont le libellé est fixé dans le bordereau des Prix Unitaires (BPU).

**4.3 – Montant minimum et maximum annuel du marche**

Le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum et connaît un montant maximum de 100.000 €HT par an.

**ARTICLE 5 – NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de

euros TVA incluse.

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

Conformément à l’article R. 2191-54 du Code de la commande publique, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent accord-cadre sera faite auprès de l’agent comptable du Centre des monuments nationaux.

Monsieur l’agent comptable

Centre des monuments nationaux

62, rue Saint Antoine

75186 PARIS Cedex 04

**ARTICLE 6 – PAIEMENTS**

**6.1 - Comptes à créditer**

Les sommes dues au titre du présent accord-cadre seront portées au crédit du compte suivant [1] :

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du compte : | ………………………………………………………………………….. |
| Nom et adresse de la Banque : | ………………………………………………………………………….. |
| Code IBAN : |  |
| Code BIC : |  |

[1]  ***Joindre un RIB original***

En cas de modification des coordonnées bancaires du Titulaire en cours d’exécution, celui-ci doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement au correspondant du pouvoir adjudicateur et fournir le relevé d’identité bancaire correspondant sous peine de ne pas recevoir les paiements dus. Dès lors le Centre des monuments nationaux ne peut être contraint au paiement des intérêts moratoires et de la somme forfaitaire de 40 €.

**6.2 – Délais de paiement**

Les délais de paiement ainsi que les modalités de paiement sont précisés dans le CCP.

**6.3 - Avance**

Conformément à l’article R. 2191-3 du Code de la commande publique, une avance de 5 % du montant initial de l’accord-cadre peut être accordée au titulaire si le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d’exécution est supérieur à deux mois.

J’accepte le bénéfice de l’avance pour chaque bon de commande remplissant les conditions de l’article R. 2191-3 du Code de la commande publique :

**□ Oui□ Non**

(le candidat doit cocher la case de son choix)

Si les deux cases sont cochées ou si aucune case n’est cochée, le candidat est réputé avoir refusé le bénéfice de l’avance.

Le mandatement de l’avance intervient sans formalités. Son délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de notification du présent accord-cadre.

**ARTICLE 7 - PIECES CONSTITUTIVES DE L’ACCORD-CADRE**

La signature du présent acte d’engagement emporte acceptation des pièces constitutives de l’accord-cadre mentionnées ci-dessous par dérogation à l’article 4.1 du CCAG-FCS et par ordre de priorité décroissant :

* Le présent **Acte d’Engagement** (AE) et son annexe, le cas échéant ;
* Le **Cahier des Clauses Particulières** (CCP) et son annexe « liste indicative des sites du Centre des monuments nationaux » ;
* Le **Bordereau des prix unitaires** (BPU) ;
* Le **mémoire technique (cadre de réponse)** établi par le titulaire avec son offre ;
* La **grille tarifaire** (catalogue) incluant la remise du BPU ;
* Le **Cahier des Clauses Administratives Générales** applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021, modifié par arrêté du 30 septembre 2021.

Les exemplaires originaux conservés dans les archives du Centre des monuments nationaux font seuls fois.

En cas de contradiction ou de différences entre les pièces constitutives de l’accord-cadre, ces pièces prévalent dans l’ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

**ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

La présente offre est acceptée.

|  |
| --- |
| **POUVOIR ADJUDICATEUR** |
| A ….…………, le ...........................  Pour le pouvoir adjudicateur,  La Présidente du Centre des Monuments Nationaux |

**Fait en un seul original**

A ..................................., le ...........................

**Signature de l'entreprise**13[[15]](#footnote-15)

Nom et qualité du signataire :

**Cachet de l’entreprise**

**ATTENTION** : Si le présent acte d’engagement n’est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l’autorisant à signer tous les documents relatifs à l’offre.

**ANNEXE 1 : IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU GROUPEMENT**

*Si le groupement est conjoint :* Répartition des prestations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres du groupement | Nature de la prestation | Montant HT de la prestation |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Joindre les RIB de chacun des cotraitants

| Coller un RIB original |
| --- |

| Coller un RIB original |
| --- |

1. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès aux informations vous concernant, ainsi qu’un droit de modification, de rectification et de suppression. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-3)
4. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le candidat doit cocher la situation concernée. **Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché.** [↑](#footnote-ref-5)
6. Rayer la mention inutile. [↑](#footnote-ref-6)
7. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-7)
8. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent accord-cadre. [↑](#footnote-ref-9)
10. En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, l’identification exacte des autres co-traitants doit être annexée au présent accord-cadre. [↑](#footnote-ref-10)
11. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-12)
13. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent accord-cadre le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent accord-cadre. [↑](#footnote-ref-13)
14. Rayer la mention inutile. [↑](#footnote-ref-14)
15. 13En cas de groupement solidaire, tous les membres du groupement doivent signer le marché, sauf si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul le marché. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité (le mandataire doit l’indiquer et fournir le document l’habilitant à signer au nom et pour le compte des autres entreprises membres du groupement – exemple : formulaire DC1) [↑](#footnote-ref-15)